

Les défis auxquels doivent faire face les institutions membres d'EURORAI au cours de l'audit de l'attribution et de la réalisation des PPP- quelques exemples pratiques

Synthèse et conclusion de la deuxième séance

Quatre exemples ont été présentés : la reconversion d'une base de l'OTAN en Rhénanie-Palatinat en Allemagne, une enquête portant sur 29 contrats de PPP en France, le financement sous forme de péage virtuel (shadow roll) d'autoroutes en Galicie (Espagne) et la construction de deux universités dans le canton de Zurich (Suisse).

Il en ressort un bilan plutôt mitigé, pour ne pas dire négatif de la mise en œuvre des PPP dans ces quatre pays.

Certes, les PPP présentent a priori des avantages par rapport aux autres formules de financement des équipements ou des services publics (réalisation directe avec financement par emprunt, concession, délégation de service public, marchés publics):

- Les PPP permettent de faire financer par le secteur public des investissements publics en période d'austérité budgétaire
- Les PPP paraissent neutres sur l'endettement (mais ils représentent une dette non financière qui doit figurer dans les engagements hors bilan)
- Les risques sont en principe partagés équitablement entre le public et le privé
- La réalisation par le secteur privé permet de raccourcir les délais et la maintenance des équipements garantit le bon état des équipements en fin de contrat

Mais les PPP présentent des insuffisances et des risques pour les collectivités publiques

- Ils représentent des engagements à très long terme parfois (25-30 ans)
- Les coûts financiers induits sont élevés par rapport à un emprunt classique
- Ils posent la question de leur soutenabilité budgétaire car ils représentent une dette différée dans le temps
- L'attribution des contrats est généralement peu transparente
- On relève souvent une opacité des contrats et une dérive des coûts (avenants, changements de programme...)
- Les PPP sont mal suivis dans le temps par les collectivités qui n'exercent pas correctement leur mission de contrôle

Quelles recommandations pour l'avenir ?

- Il faut mieux encadrer le choix de recourir à la formule du PPP et en réguler l'usage
- Il faut assurer une meilleure transparence dans la décision de recourir au PPP, dans le choix de l'attributaire, assurer aussi un suivi et une information de la collectivité sur toute la durée d'exécution
- Il faut vérifier avant et pendant l'exécution la soutenabilité budgétaire du contrat (importance des études préalables)
- Il faut vérifier le partage équitable des risques entre public et privé

- Il faut adapter les normes comptables pour intégrer l'ensemble des loyers (financement, exploitation, maintenance) aux engagements hors bilan de la collectivité